

Enseignement de Promotion Sociale

Outil pédagogique—Volet 0 :

Accueil du chargé de cours en EPS



Cellule des conseillers pédagogiques

CPEONS : Armand Lietart

FELSI : Caroline Ceuppens

SEGEC : Mathieu Pouillon

W-B E : Lisiane Steenweghen

TABLE DES MATIERES

<u>Préambule</u>	3
1. Structure de l'EPS	
1. <u>Décret de 1991 et finalités générales</u>	4
2. <u>Réseaux et établissements</u>	5-6
3. <u>Différents niveaux d'enseignement</u>	7
2. Formations et organisation des cours	
1. <u>Domaines de formation</u>	8
2. <u>Système modulaire : unités d'enseignement</u>	9
3. <u>Dossier pédagogique</u>	10
4. <u>Certification et qualité de la formation</u>	11
5. <u>Flexibilité du parcours des apprenants et valorisation des acquis</u>	12
6. <u>Horaire et lieu des cours</u>	13
7. <u>Erasmus+</u>	14
3. Portrait de l'étudiant	
1. <u>Public adulte et hétérogénéité des profils</u>	15
2. <u>Accompagnement de l'étudiant</u>	16
4. Portrait du chargé de cours	
1. <u>Experts et enseignants</u>	17
2. <u>Conseils des études et personnes-ressources</u>	18
<u>Conclusion</u>	19
<u>Liste des abréviations</u>	20
<u>Pour en savoir plus</u>	21

PREAMBULE

Vous allez donner cours dans l'enseignement de promotion sociale ?

Vous vous posez sans doute toute une série de questions. Ce document vous présentera de manière succincte plusieurs facettes de cet enseignement.



Nous vous souhaitons une belle découverte !

La cellule des conseillers pédagogiques CPEONS - FELSI - SEGEC - W-B E

*Armand
Lietart*

*Caroline
Ceuppens*

*Mathieu
Pouillon*

*Lisiane
Steenweghen*

STRUCTURE DE L'EPS

Décret de 1991 et finalités générales



Le décret du 16-04-1991

L'enseignement de promotion sociale est réglementé principalement par le décret de 1991. Cet enseignement s'inscrit dans la dynamique de l'Éducation tout au long de la vie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il répond à des besoins individuels et collectifs variés : initiation, qualification, perfectionnement, recyclage, reconversion, spécialisation ...

L'enseignement de promotion sociale poursuit principalement deux finalités générales :



Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion socioprofessionnelle, sociale, scolaire et culturelle.

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.



STRUCTURE DE L'EPS

4 Réseaux



Tout comme l'enseignement obligatoire, l'EPS se décline en 4 réseaux :

Le **CPEONS** : le Conseil des Pouvoirs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné

La **FELSI** : la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants

Le **SEGEC** : le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

W-B E : Wallonie-Bruxelles Enseignement

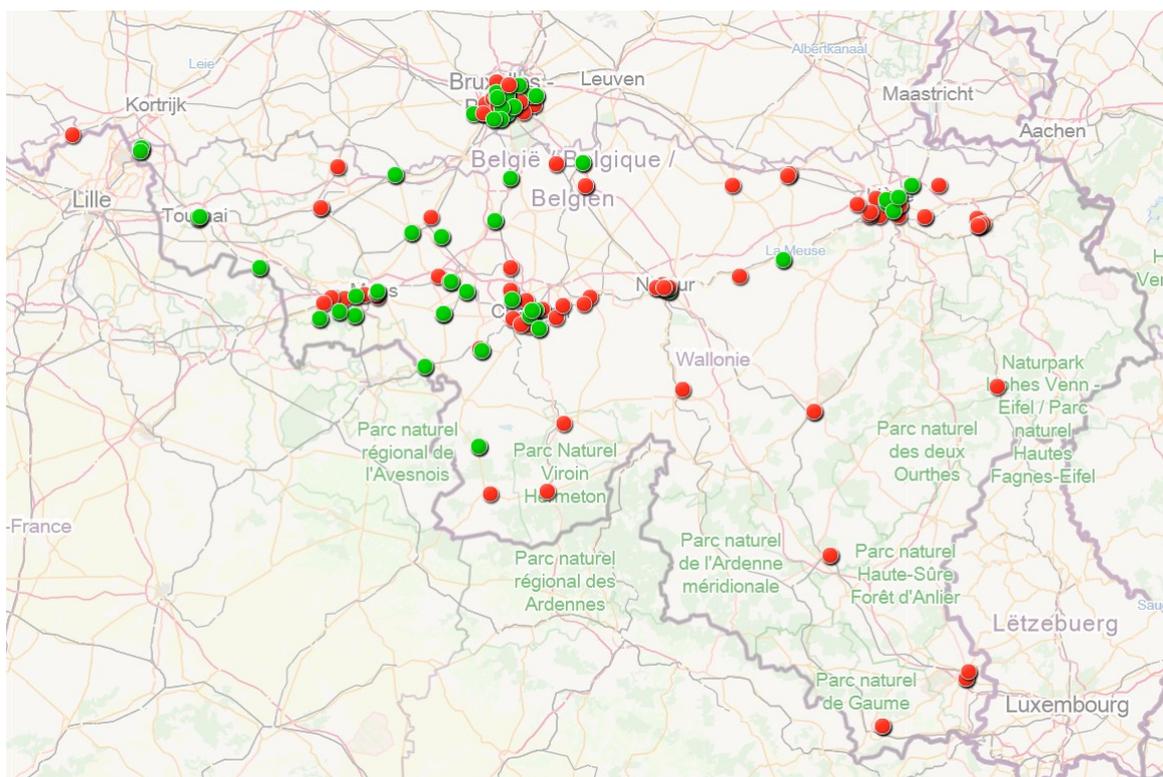
STRUCTURE DE L'EPS

150 Etablissements

L'EPS permet aux adultes de se former et d'apprendre tout au long de la vie.

Cela représente environ 150 établissements répartis sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au total, plus de [140.000 étudiants](#) suivent chaque année au moins un module de formation.



Etablissements organisant des UE classées au niveau Secondaire

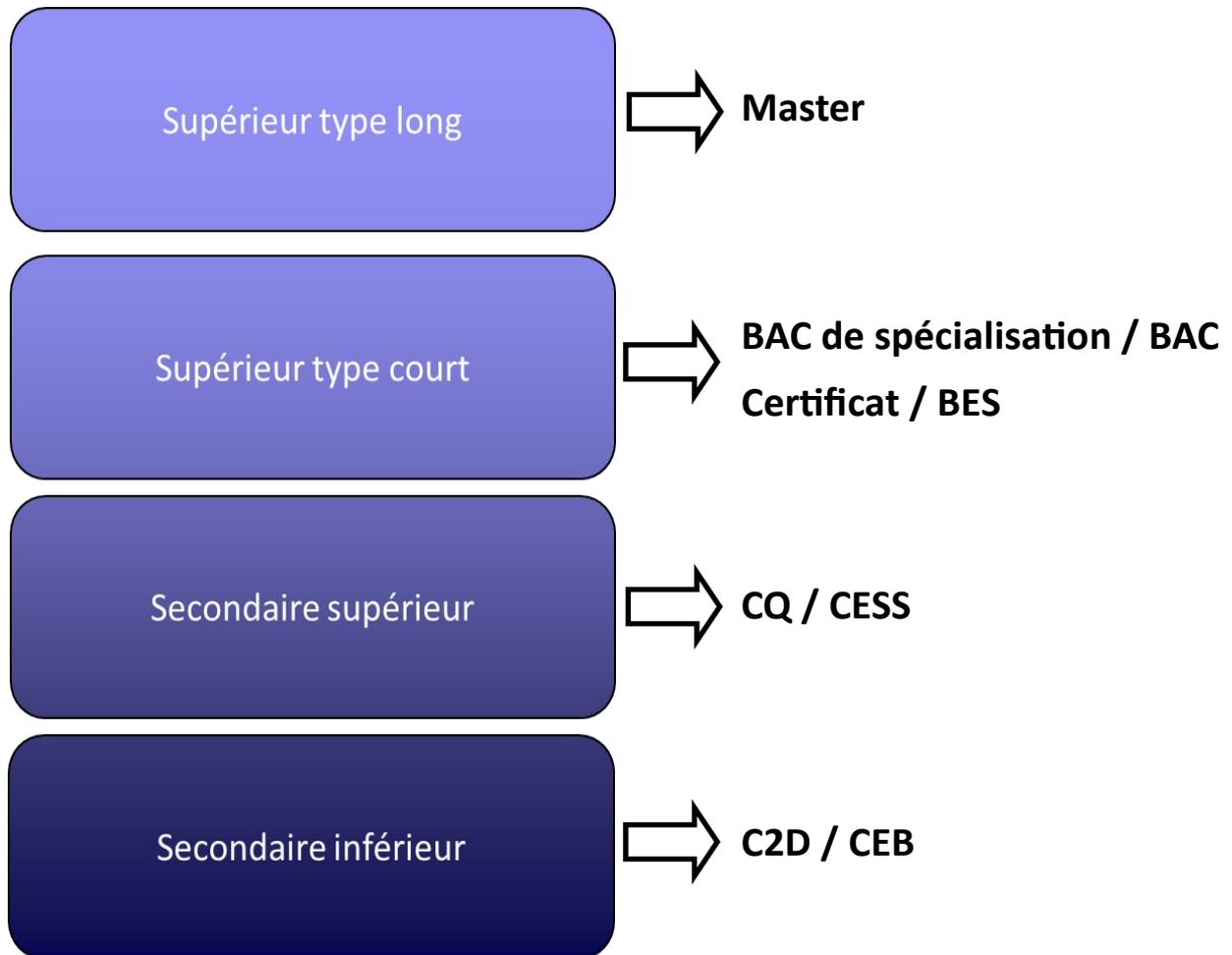
Etablissements organisant des UE classées au niveau Supérieur

Source :

<https://statistiques.cfwb.be/enseignement/promotion-sociale/localisation-des-etablissements-de-promotion-sociale/>

STRUCTURE DE L'EPS

Différents niveaux d'enseignement



L'éventail des formations couvre tant le niveau inférieur que supérieur de l'enseignement. Les diplômes et certificats délivrés sont des titres reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles au même titre que ceux obtenus dans l'enseignement de plein exercice. Ils sont délivrés au regard du **Cadre francophone des Certifications** (CFC), ce qui favorise la continuité et la progressivité des parcours d'apprentissage.

FORMATIONS ET ORGANISATION DES COURS

Domaines de formation

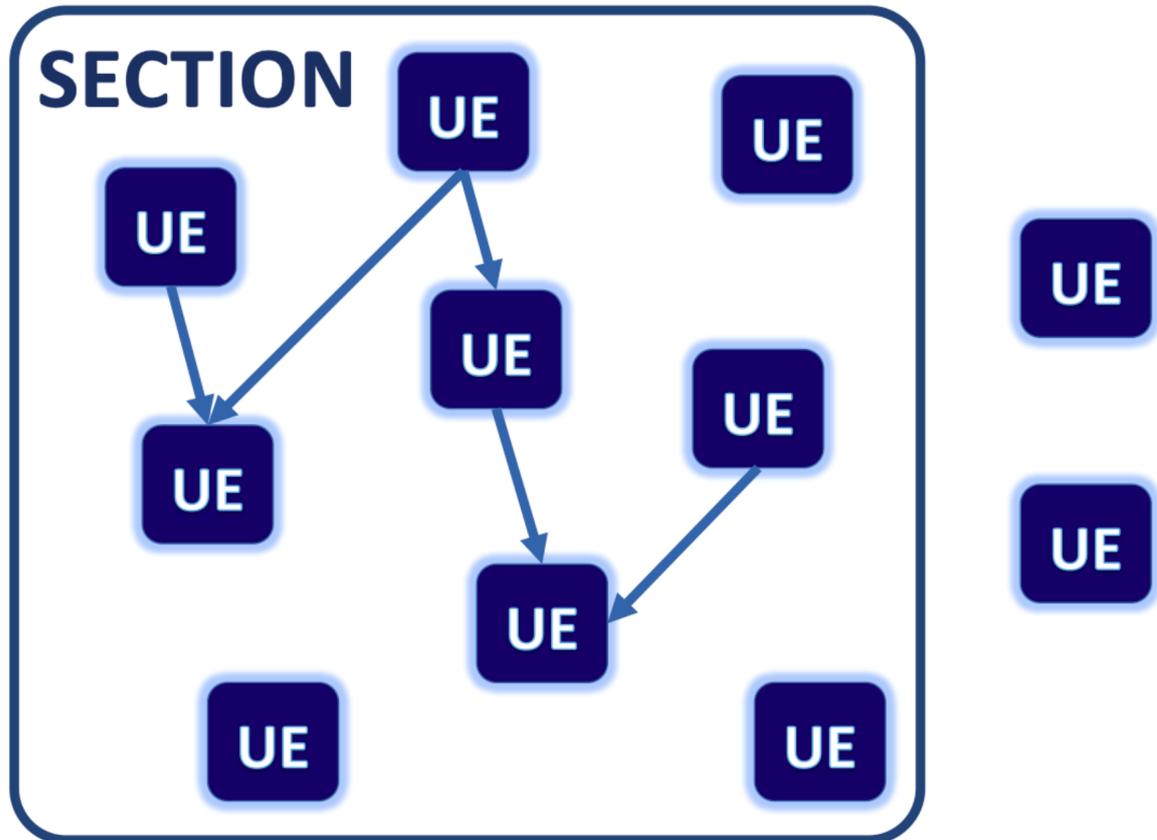
L'EPS propose des **formations générales**, telles que les langues, le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou le permis de conduire ...

Des **formations techniques** sont également organisées dans tous les domaines professionnels, dans tous les niveaux d'enseignement, du secondaire inférieur au master.

Nos établissements proposent également toute une série de **formations** qui relèvent **du domaine artistique, du bien-être ou de l'épanouissement personnel**.



Système modulaire : unités d'enseignement



UNITES D'ENSEIGNEMENT

L'EPS est organisé selon le système modulaire. Chaque module est appelé « **Unité d'Enseignement** » (UE). Une UE peut être organisée de manière totalement indépendante ou elle peut être associée à d'autres UE en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une **section**. Chaque UE fait l'objet d'une évaluation propre.

FORMATIONS ET ORGANISATION DES COURS

Dossier pédagogique

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER EN COMPTABILITE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 71 11 01 S 32 D5 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général

DOSSIER PEDAGOGIQUE

Pour chaque unité d'enseignement, il existe un **dossier pédagogique** (DP). C'est le document de référence que les chargés de cours doivent utiliser pour construire les apprentissages et les évaluations. Dans les formations professionnalisantes, le DP est élaboré à partir du **profil professionnel** (PP) annexé au dossier de section. En se référant à ces documents officiels, les chargés de cours orientent leur enseignement en le contextualisant par rapport à un métier. Pour plus d'infos au sujet du DP, vous pouvez consulter [le premier volet des outils inter-réseaux](#), qui porte sur la lecture d'un dossier pédagogique.

Certification et qualité de la formation

Chaque module est sanctionné par une **attestation de réussite**. Dans le cas des sections, ces attestations sont capitalisées et à la fin du parcours de formation, celles-ci débouchent sur des titres d'études tels que des **certificats**, **brevets** ou **diplômes**. Ces titres sont correspondants à ceux délivrés par l'enseignement de plein exercice ou spécifiques à l'enseignement de promotion sociale.



La certification est soumise à des prescriptions légales. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le deuxième volet des outils inter-réseaux](#), qui porte sur l'évaluation.



Cette certification officielle implique des exigences de qualité. Ainsi, une **démarche qualité** est impulsée dans nos établissements. Elle a pour objectif principal l'amélioration continue des formations dans le respect du cadre légal. Elle vise également la satisfaction de tous les acteurs aussi bien internes (étudiants, équipes pédagogiques ...) qu'externes (partenariats, monde professionnel ...).

Cliquez sur [ce lien](#) pour consulter le guide : *La gestion de la qualité*.

Flexibilité du parcours des apprenants et valorisation des acquis



PARCOURS DE FORMATION FLEXIBLE

Le **système modulaire** permet à l'étudiant d'adapter son parcours de formation en fonction de sa situation, tant privée que professionnelle, selon ses propres besoins et son propre rythme. Il peut arrêter ou reprendre sa formation, voire poursuivre sa formation dans un autre établissement EPS qui organise la formation dans laquelle il s'est engagé.

En fonction de son profil (expériences scolaires, acquis d'études effectuées ailleurs, acquis personnels ou professionnels) mais aussi en fonction de ses disponibilités, chaque étudiant peut bénéficier d'un **parcours d'études personnalisé** élaboré par le conseil des études. Ce dernier fonde sa décision sur des documents probants (titres d'études, attestations) et/ou les résultats d'épreuves.

FORMATIONS ET ORGANISATION DES COURS

Horaire et lieu des cours



ORGANISATION PRATIQUE DES COURS

Les **cours** peuvent être organisés **en journée, en soirée, du lundi au samedi**.

Un chargé de cours peut être amené à travailler ailleurs que sur le site même de l'établissement qui l'a engagé. Dans le cadre des coorganisations ou des codiplômations, il peut être amené à exercer dans un autre établissement EPS ou dans une Haute École.

En partenariat, il peut être aussi amené à donner cours par exemple dans une asbl ou bien encore, pour d'autres situations, en prison, dans un centre de type Fedasil ...

Erasmus+



MOBILITE INTERNATIONALE

Les étudiants et les chargés de cours ont la possibilité de bénéficier de **projets de mobilité internationale**.

Le but du programme Erasmus+ est de fournir des opportunités d'apprentissage aux individus et de soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des prestataires d'éducation des adultes.

Plus précisément, les objectifs de cette action sont :

- renforcer la dimension européenne de l'enseignement et des apprentissages ;
- renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- contribuer à la création de l'Espace européen de l'éducation.

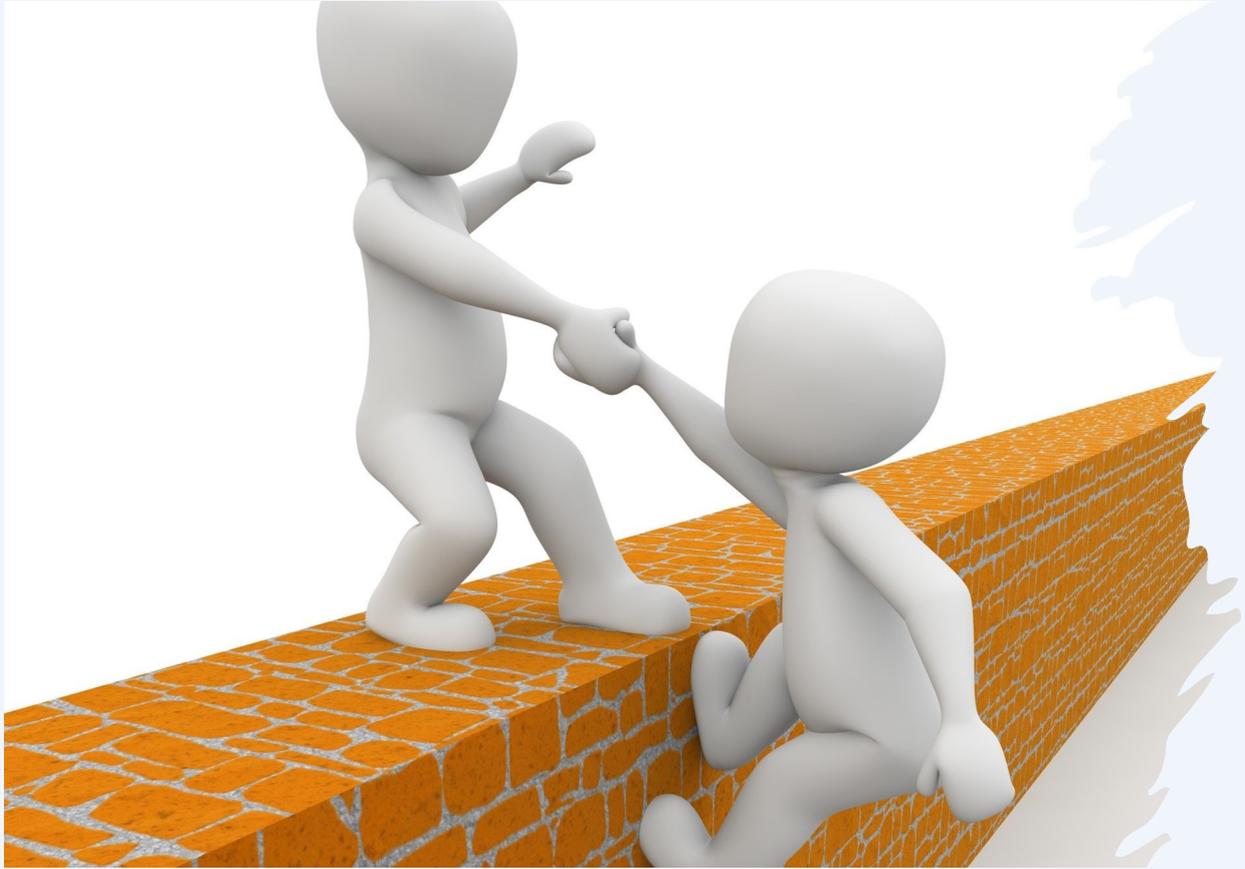
PORTRAIT DE L'ETUDIANT

Public adulte et hétérogénéité des profils



DIFFERENTS PROFILS D'ETUDIANTS

L'EPS attire un public très hétérogène ayant des objectifs variés : les jeunes adultes sortis du plein exercice cherchant à obtenir un diplôme de qualification ou d'enseignement supérieur, les adultes en quête de développement professionnel dans le même domaine, ou ceux qui visent une requalification dans un autre domaine ou encore les personnes à la recherche d'un épanouissement personnel. Pour en savoir davantage sur les pratiques pédagogiques spécifiques aux adultes, consultez [le troisième volet des outils pédagogiques inter-réseaux.](#)

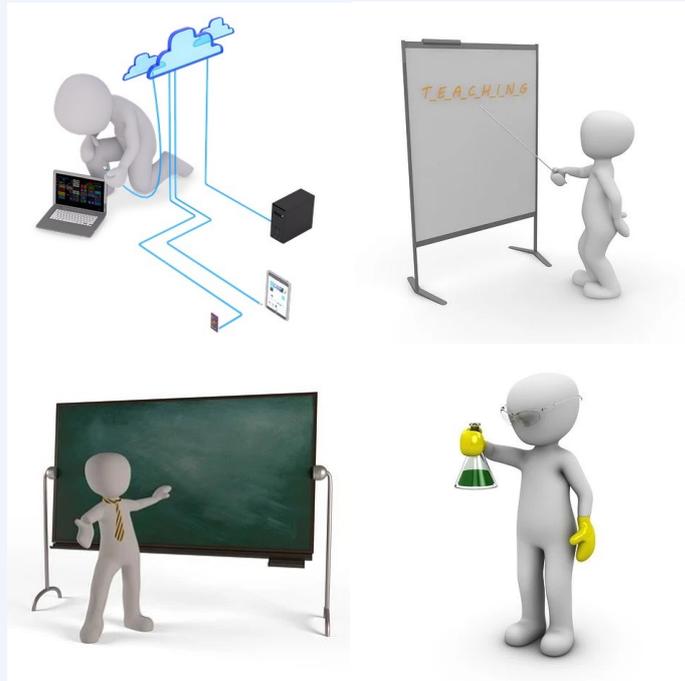


AIDE A LA REUSSITE & INCLUSION

Durant le parcours de formation, les étudiants bénéficient d'un **accompagnement individuel et/ou collectif** dans le cadre d'une politique d'aide à la réussite. Une attention particulière est accordée aux **étudiants à besoins spécifiques** (EBS). Quel que soit le type de handicap, de maladie invalidante ou de trouble des apprentissages, l'établissement est tenu de mettre en place des aménagements raisonnables. Pour en apprendre davantage sur l'enseignement inclusif, [le quatrième volet des outils pédagogiques inter-réseaux](#) porte sur les questions en lien avec ce sujet.

PORTRAIT DU CHARGE DE COURS

Experts et enseignants

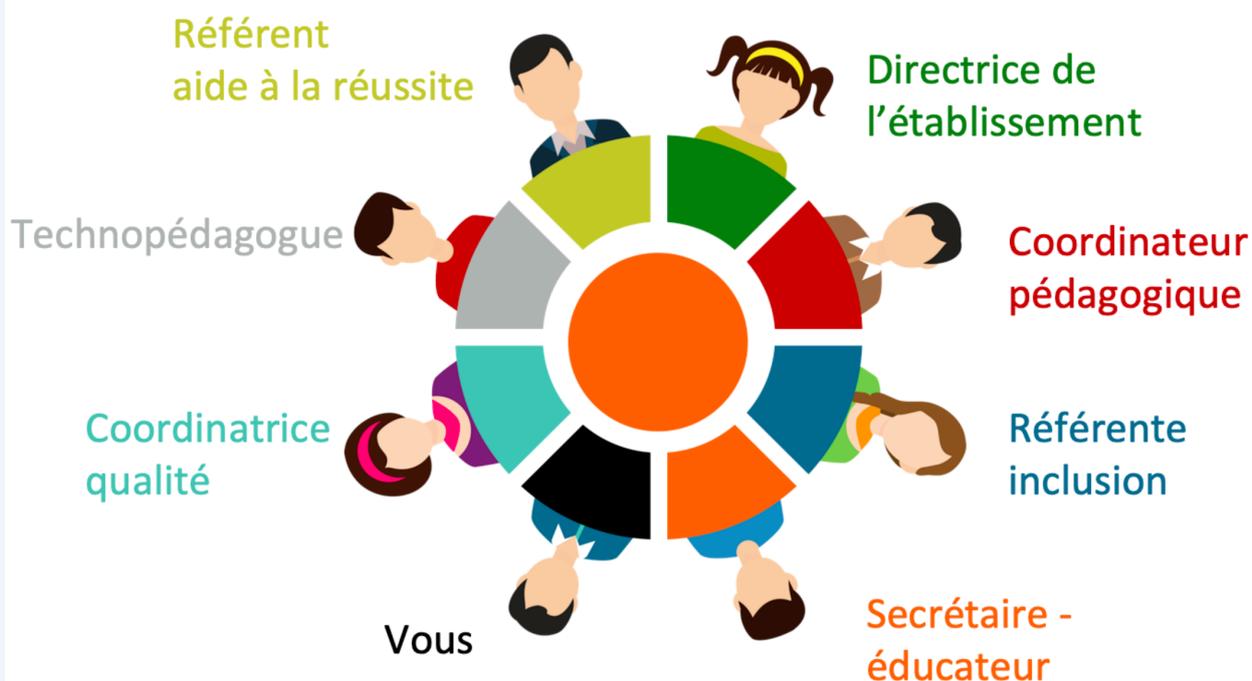


EXPERTISE DE TERRAIN ET PEDAGOGIQUE

En fonction du contenu de l'unité d'enseignement et du type de formation, les cours sont donnés, soit par des **enseignants**, soit par des **experts**. Ainsi, une expertise de terrain et une expertise en matière de pédagogie pour adultes apportent en complémentarité une plus-value aux étudiants de l'enseignement de promotion sociale.

PORTRAIT DU CHARGE DE COURS

Conseils des études et personnes-ressources



LES COLLEGUES DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours fait partie du **conseil des études** (CE), qui se réunit régulièrement afin de prendre une décision commune quant au parcours d'études personnalisé de l'étudiant. Ainsi, il décide d'approuver ou de délivrer des documents probants tels que les PAI (plans d'accompagnement individuel), les titres d'études, les attestations de réussite, les résultats d'épreuves ...

Le chargé de cours peut s'adresser à toute une équipe en cas de questions : la direction de l'établissement, les personnes de référence pour l'inclusion et l'aide à la réussite, le coordinateur qualité ...

CONCLUSION

Au travers de ce document, vous venez donc de découvrir l'enseignement de promotion sociale sous plusieurs de ses facettes.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à parcourir les 4 volets des outils pédagogiques réalisés en inter-réseaux, téléchargeables sur le site du CRP : <https://crp.education/outils-pedagogiques-inter-reseaux/>

Le 1^{er}, "**Lecture d'un dossier pédagogique**" vous aidera à démystifier ce document de référence pour mieux préparer votre cours.

Le 2^e, portant sur "**l'évaluation**", vous permettra d'envisager les différents modes et temps de l'évaluation en EPS.

Le 3^e envisage différentes "**approches pédagogiques**" tenant compte des spécificités du public adulte de l'EPS.

Et, pour terminer, le 4^e, qui se centre sur "**l'enseignement inclusif**" afin de vous sensibiliser aux démarches d'inclusion.

Nous vous souhaitons de vous épanouir pleinement dans votre métier de chargé de cours en EPS, bienvenue à vous !

LISTE DES ABREVIATIONS

CE : Conseil des études

CFC : Cadre francophone de certification

CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné

DP : Dossier pédagogique

EBS : Etudiant à besoins spécifiques

EPS : Enseignement de Promotion Sociale

FELSI : Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants

F W-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

PAI : Plan d'accompagnement individuel

PP : Profil professionnel

SeGEC : Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

UE : Unité d'enseignement

VA : Valorisation des acquis

W-B E : Wallonie – Bruxelles Enseignement

POUR EN SAVOIR PLUS

[Site de l'Enseignement de Promotion Sociale](https://promsoc.cfwb.be/)

<https://promsoc.cfwb.be/>

[Site de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles : guide sur la gestion de la qualité](http://www.enseignement.be/index.php?page27201&navi=3676)

<http://www.enseignement.be/index.php?page27201&navi=3676>

[Site du Centre de Ressources Pédagogiques \(CRP\)](https://crp.education/)

<https://crp.education/>

[Site du CPEONS](https://www.cpeons.be/)

<https://www.cpeons.be/>

[Site de la FELSI](https://www.felsi.eu)

<https://www.felsi.eu>

[Site du SeGEC](https://enseignement.catholique.be)

<https://enseignement.catholique.be>

[Site de W-B E](https://www.wbe.be/)

<https://www.wbe.be/>

Edité le 29 novembre 2022 en fonction des sources en application à cette date (décrets, circulaires ...).

Cet outil a été réalisé avec le soutien de :

Pour le CPEONS :

M. Sébastien Schetgen, Administrateur délégué

Pour la FELSI :

M. Yves Dechevez, Chargé de mission auprès de la Felsi

Pour le SeGEC :

Mme Jeny Clavareau, Secrétaire générale

Pour W-B E :

Mme Catherine Guisset, Directrice Générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques (DGPAP) FW-B